

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MONTE
20290

Dossier n° PC 02B 166 24 N 0003

Date de dépôt : 19/04/2024

Date d'affichage en mairie : 19/04/2024

Demandeur : SYVADEC représenté par Mr GIANNI
Don Georges

Adresse du terrain : Lieu-dit Brancale -Angiolasca -
20290 MONTE

Section A n°770

ARRETE

Accordant un permis de construire
délivré au nom de la commune de MONTE

Le Maire de la commune de MONTE,

Vu la demande de permis de construire présentée le 19/04/2024 par le SYVADEC représenté par Mr GIANNI Don Georges sis RT 20 26 Route Artisanale - 20250 CORTE

Vu l'objet de la demande :

- Pour la Construction d'un centre de tri et de valorisation du Grand Bastia ;
- Sur un terrain situé Lieu-dit Brancale - Angiolasca - 20290 MONTE ;
- Pour une surface de plancher créée de 17 734 m² ;

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu le code de l'Environnement ;

Vu la carte communale approuvée le 31 octobre 2006 et révisée le 21 avril 2011 ;

Vu le PADDUC approuvé le 24 octobre 2015 et modifié le 05 novembre 2020 ;

Vu le certificat d'urbanisme opérationnel n°02B16622N0012 délivré le 18 janvier 2023 ;

Vu la prorogation du certificat d'urbanisme opérationnel n°02B166N0012 délivrée le 04 avril 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT/SJC/UC N° 2B-2024-12-09-00002 en date du 09 décembre 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par le « Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse » (SYVADEC) concernant le projet de construction d'un centre de tri et de valorisation des déchets lieu-dit Brancale, commune de MONTE, et à la demande de permis de construire en vue de réaliser l'installation précitée ;

Vu la décision n°E24000033/20 du 20/11/2024 du Tribunal Administratif de Bastia désignant les membres composant la commission d'enquête ;